

PUBLIÉ LE 09/09/2025 - MIS À JOUR LE 07/10/2026

Alerte sur les risques associés à l’achat sur internet d’aGLP-1 contrefaits

BON USAGE - ALERTES

L’Agence européenne du médicament (EMA) et le réseau des chefs d’agence du médicament (HMA) dont fait partie l’ANSM, alertent sur la multiplication d’offres et de ventes illégales de médicaments présentés comme des agonistes du GLP-1 (aGLP-1) (sémaglutide, liraglutide, tirzépatide, dulaglutide…) sur les plateformes en ligne et les réseaux sociaux. La vente en ligne de ces médicaments est interdite, notamment en France. Par ailleurs, ces produits sont souvent contrefaits.

Les aGLP-1 sont des médicaments disponibles uniquement sur ordonnance qui ne peuvent être vendus qu’en pharmacie. L’obtention de tout médicament par un autre biais présente un risque pour la santé.

Les produits présentés comme des aGLP-1 tels qu’Ozempic / Wegovy (sémaglutide), Saxenda / Victoza (liraglutide), Trulicity (dulaglutide), ou Mounjaro (tirzépatide) vendus sur internet, et notamment sur les réseaux sociaux, sont souvent contrefaits et rien ne permet de s’assurer que ce sont de « vrais » médicaments, répondant aux exigences de qualité, de sécurité et d’efficacité. **Ces produits mis en vente illégalement peuvent mettre en danger la santé des personnes** qui les utilisent. Ils peuvent ne pas contenir la substance active annoncée (sémaglutide, liraglutide, tirzépatide, dulaglutide…) ou contenir des substances toxiques pour l’organisme, à des concentrations dangereuses.

Nous appelons également à la vigilance sur l’usage frauduleux de**logos** d’institutions publiques, comme ceux de l’ANSM ou de l’EMA. **Les institutions n’apposent jamais leur logo pour certifier, valider ou vendre un produit de santé.**

Nous rappelons que les aGLP-1 sont des médicaments dispensés uniquement sur ordonnance, indiqués dans le traitement du diabète de type II et dans la prise en charge de l’obésité. Ils **ne doivent pas être utilisés à des fins esthétiques pour perdre du poids hors situation d’obésité et, une telle utilisation expose à des risques pour la santé.**

Information pour les patients /utilisateurs / consommateurs

J’ai acheté un produit aGLP-1 sur internet, comment savoir s’il est contrefait ?

N’utilisez pas de produits « aGLP-1 » obtenus par internet (Ozempic / Wegovy (sémaglutide), Saxenda / Victoza (liraglutide), Trulicity (dulaglutide), ou Mounjaro (tirzépatide)).
Les aGLP-1 sont des médicaments disponibles uniquement sur ordonnance et ne peuvent être dispensés qu’en pharmacie, et ce, dans toute l’Europe.
Étant obligatoirement prescrits par un médecin, ces médicaments ne peuvent pas être vendus en ligne, même par une pharmacie. Si c’est le cas, c’est illégal. Tout aGLP-1 acheté sur internet est illégal et présente un risque pour votre santé : il n’y a aucune garantie sur la composition d’un tel produit. En cas de doute, apportez-le à votre pharmacien ou médecin.

Il y a le logo d’une agence ou d’une institution reconnue sur le produit acheté, est-ce une garantie que le produit est sûr ?

Non, les agences comme l’ANSM ou l’Agence européenne du médicament (EMA), mais aussi les institutions comme l’Inserm ou les hôpitaux **n’apposent jamais leur logo pour certifier, valider ou vendre un produit de santé.**
Il s’agit d’usurpations destinées à inciter à l’achat et à tromper le potentiel acheteur. C’est le signe d’une fraude. N’achetez pas un produit utilisant un logo institutionnel comme argument de vente.

Comment savoir si la pharmacie en ligne sur laquelle j'achète mon médicament est sûre ?

Les aGLP-1 étant obligatoirement prescrits par un médecin, **ces médicaments ne peuvent pas être vendus en ligne**.
En France, seuls les médicaments vendus sans ordonnance peuvent être disponibles sur les sites des pharmacies.
En cas de doute, vous pouvez vérifier que la pharmacie en ligne sur laquelle vous vous apprêtez à acheter un médicament sans ordonnance figure sur cette liste : Rechercher un site de vente en ligne autorisé à vendre des médicaments | CNOP

J'ai utilisé un produit dit « aGLP-1 » acheté sur internet, que dois-je faire ?

Ne le réutilisez pas. Même si vous n'avez pas ressenti d'effets indésirables, ceux-ci peuvent se manifester à tout moment. Vous pouvez prendre conseil auprès de votre pharmacien ou de votre médecin.
Si vous ressentez des effets inattendus ou graves suite à l'utilisation d'un produit acheté sur internet, consultez un médecin ou un service d'urgence. En cas de détresse vitale, appelez le 15 (SAMU) ou le 18 (Pompiers).
Si vous avez acheté ou si vous voyez des offres de vente d'aGLP-1 sur internet et les réseaux sociaux*faites un signalement.*

Par ailleurs, nous vous invitons à déclarer tout effet indésirable suspecté d'être dû à un médicament, notamment les effets inattendus ou particulièrement intenses.

En lien avec cette information



PUBLIÉ LE 07/10/2026

3e rapport de pharmacovigilance sur les aGLP-1 : persistance du mésusage associé à des complications graves et mise en évidence du risque d'interactions médicamenteuses

SURVEILLANCE
CONTRÔLES



PUBLIÉ LE 19/11/2025 - MIS À JOUR LE 31/08/2026

L'ANSM prend des mesures de police sanitaire à l'encontre des sites internet vendant des aGLP-1

SURVEILLANCE
PHARMACOVIGILANCE



PUBLIÉ LE 11/09/2025 - MIS À JOUR LE 18/11/2025

Lutte contre la vente et la publicité illégale de médicaments aGLP-1 : les actions de l'ANSM

SURVEILLANCE
PHARMACOVIGILANCE